



## AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

### Agente ou agent de réadaptation

Début d'affichage : 2018-06-07

Fin d'affichage : 2018-06-20

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Nutashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste particulier à temps plein (35 h par semaine) **D'AGENTE OU AGENT DE READAPTATION**.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	Havre-Saint-Pierre
<b>NATURE DU TRAVAIL</b>	L'emploi d'agente ou agent de réadaptation comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves (clientèle au niveau primaire) qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.
<b>STATUT D'EMPLOI</b>	Temps plein
<b>SUPERIEUR IMMEDIAT</b>	Directeur des services éducatifs
<b>HORAIRE</b>	Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
<b>SCOLARITE ET EXPERIENCE</b>	Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en psychoéducation.
<b>AUTRES EXIGENCES</b>	Posséder un permis de conduire valide et être prêt à se déplacer régulièrement sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire (de Rivière-au-Tonnerre à Natashquan)
<b>SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Salaire annuel: entre 43 360 \$ et 79 837 \$</li><li>▪ Prime de disparités régionales : 7 049,00 \$ par année (sans dépendant) 10 577,00 \$ par année (avec dépendant)</li></ul>

**ENTREE EN FONCTION : 20 août 2018**

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 20 juin 2018 à 12 h :

**À noter que les candidatures reçues à l'interne auront préséance.**

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Service des ressources humaines  
1235, rue de la Digue  
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0  
Télécopieur : 418 538-3268  
Courriel : [drh@csmcn.qc.ca](mailto:drh@csmcn.qc.ca)

*La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*

